

Résolution de l'Assemblée des aides-soignant-e-s HUG du 6 octobre 2009

L'Assemblée convoquée par le SIT et le SSP, après avoir pris connaissance des réponses de la direction à la demande de réévaluation de la fonction déposée le 15 juin et à la pétition « *Contre les horaires à coupure et pour le respect des horaires continus de 8 heures* », dont plus de 1'900 signatures de personnel soignant ont été remises à la direction le 9 juin, a décidé de la résolution suivante, adressée à la direction générale des HUG et portée à la connaissance de l'ensemble du personnel HUG :

a) Réévaluation de la fonction : un pas en avant, mais le chemin risque d'être long, la détermination et la mobilisation du personnel est cruciale pour faire avancer nos demandes auprès de l'autorité politique

L'Assemblée prend acte avec satisfaction que le cahier des charges retenu est celui issu du groupe de travail paritaire de 2004, auquel des militant-e-s SIT et SSP ont largement contribué. Aussi l'Assemblée prend acte que les demandes de modification du document de 2004, contenue dans notre courrier du 15 juin, sont intégrées.

Les HUG ont déjà informé qu'ils transmettent le nouveau cahier des charges et la demande de réévaluation au Département de l'économie et de la santé encore en octobre.

L'Assemblée considère que les HUG ont ainsi terminé leurs travaux.

L'Assemblée du personnel aides-soignant-e-s insiste sur :

- la spécificité HUG et la déclinaison du métier dans les services hospitaliers ;
- la reconnaissance à sa juste valeur tant du profil général que de ses spécificités en service hospitalier.

L'Assemblée du personnel mesure bien que l'évaluation de la fonction dépend désormais de la politique des autorités de tutelles et du Conseil d'Etat, et ce depuis les nouvelles règles édictées en 2005 concernant les fonctions dites transversales.

La fonction d'aide-soignant-e est transversale car elle existe et est déclinée dans d'autres services de santé : 1'000 aides-soignant-e-s dans les HUG, 2'000 dans les EMS, un nombre plus petit dans l'aide et les soins à domicile.

L'Assemblée ne tolérera pas que cette demande ne suive pas un rythme normal. La réévaluation est attendue depuis 2004 par les aides-soignant-e-s HUG qui sont convaincu-e-s que leur travail et leur apport auprès des malades et dans l'organisation

des soins nécessite une plus grande reconnaissance salariale et de passer de la classe 7 à la classe 9.

L'Assemblée mandate les syndicats SIT et SSP pour :

- faire le suivi de la demande et faire respecter le calendrier du processus de réévaluation.
- Rédiger une pétition pour soutenir la demande de réévaluation de la fonction aide-soignant-e à adresser prochainement au Département de l'économie et de la santé.
- Etudier et proposer à une assemblée ultérieure tout moyen de lutte pertinent et nécessaire à faire entendre à l'autorité politique que la demande de reconnaissance et de réévaluation de la fonction aide-soignant-e HUG est fortement soutenue par le personnel et pressante et que les résultats, soit réévaluation à la hausse de deux classes, sont attendus rapidement.
- Relancer la direction des HUG sur la passerelle vers ASSC car cet important sujet n'a reçu aucune réponse à ce jour, ainsi que demander la mise sur pied de réunions pour faire connaître le nouveau cahier des charges.

b) Pétition « Contre les horaires à coupure et pour le respect des horaires continus de 8 heures » : la réponse de la direction est inadaptée. Nous demandons de véritables négociations pour étudier des solutions tangibles et crédibles

L'Assemblée a tout d'abord pris connaissance avec intérêt des données mises à disposition et débattues avec la direction des soins infirmiers et les responsables de soins des 4 départements médicaux concernés lors de la séance du 3 août.

44 postes sont nécessaires au 1^{er} janvier 2010 pour supprimer immédiatement tous les horaires à coupure.

Tous les horaires à coupure sont lourds, désagréables et préjudiciables à l'organisation entre vie professionnelle et vie privée et familiale, mais certains plus que d'autres, et ce sont ceux-ci qu'il faut supprimer en priorité.

1. Les horaires les plus inadaptés et totalement inacceptables sont ceux qui ont été introduits en chirurgie suite à l'élargissement des horaires d'ouverture des salles d'opération jusqu'à 20h au lieu de 18h (élargissement que nous ne contestons pas, étant donné le besoin des patients et les listes d'attente pour certaines interventions, dont les prothèses de la hanche). Commencer à 7h et terminer à 21h avec une coupure de 6h est insupportable et ces horaires

doivent être supprimés en priorité. Seuls 6 postes sont nécessaires pour y parvenir en 2010.

2. Les horaires à coupure du week-end sont perçus dans le vécu des aides-soignant-e-s et dans les équipes comme moins problématiques que les horaires à coupure de la semaine.
3. La suppression des horaires à coupure de la semaine nécessite 32 postes en 2010 et celle des horaires à coupure du week-end 12 postes en 2010.

L'Assemblée a pris connaissance de la réponse écrite de la direction datée du 1^{er} octobre, ainsi que des compléments d'information issus de la séance syndicats/direction du 29 septembre.

L'Assemblée tient compte que la direction affirme vouloir « *restreindre dès à présent le temps des coupures et améliorer la situation* ». **Cette intention est louable et s'approche, du moins théoriquement, de notre demande** qui est de supprimer le temps des coupures et les horaires à coupure. La solution retenue par la direction est en revanche illogique, inadaptée, non mesurable, trop étalée dans le temps au gré de départs non chiffrés, elle tend à supprimer un problème (les horaires à coupure) en en créant un autre (les temps partiels étalés sur 5 jours), ne préconise aucune mise à disposition d'effectifs supplémentaires sans lesquels il est illusoire de parvenir à des améliorations. Avec cette méthode, outre à créer un nouveau problème, la suppression des horaires à coupure interviendra au mieux en 2020 ou 2025.

L'Assemblée réaffirme les arguments de fond qui sous-tendent sa demande et qui motivent cette lutte :

- Les horaires à coupure, et encore plus les horaires à longue coupure, sont préjudiciables à l'organisation du temps entre la vie professionnelle et la vie privée et familiale. Ils sont aussi préjudiciables à la santé du personnel car la coupure ne permet pas de récupérer de la même manière que des horaires continus.
- Pour les années à venir, une pénurie de personnel soignant qualifié, dont les aides-soignant-e-s, est annoncée. Améliorer les horaires de travail peut contribuer au recrutement futur dans les HUG et à faire en sorte que les conditions d'horaires soient moins dissuasives pour les jeunes.
- Supprimer les horaires à coupure, qui sont réservés très majoritairement aux aides-soignant-e-s et qui ont été supprimés depuis longtemps pour les infirmières (à quelques exceptions près en gériatrie), constitue aussi

une avancée dans l'égalité de traitement et d'accès à des conditions de travail correctes entre catégories professionnelles et fonctions du personnel de l'institution.

Concernant l'organisation des temps partiels, l'Assemblée confirme la teneur du tract SIT et SSP du 21 septembre. Pour les temps partiels, la règle doit rester l'organisation de journées de 8 heures. L'Assemblée s'oppose à toute éventuelle tentative de transformation obligatoire de l'organisation actuelle en journée au pro-rata sur 5 jours, sauf pour les membres du personnel qui préfèrent volontairement la solution au pro-rata pour des raisons personnelles. Aussi, elle rend attentive la direction que supprimer un problème en en créant un autre est illogique.

Forts de ces arguments et déterminés à parvenir à l'amélioration des conditions de travail, **SIT et SSP et l'Assemblée demandent à la direction des HUG de passer des intentions louables aux actes tangibles et crédibles et d'ouvrir immédiatement de véritables négociations avec le SIT et le SSP sur la base des priorités énoncées plus haut.**

Entre 44 postes supplémentaires en totalité et tout de suite en 2010 et 0 poste supplémentaire dès à présent et jusqu'en 2025 ; entre supprimer tous les horaires à coupure tout de suite et un calendrier raisonnable en fonction de priorités ; il y a des marges pour débattre et trouver des solutions négociées adaptées, progressives, mesurables, tangibles, crédibles et satisfaisantes.

L'Assemblée attend le positionnement écrit de la direction sur cette nouvelle proposition d'ouverture de négociations au plus tard pour lundi 2 novembre à midi.

L'Assemblée informe la direction que le SIT et le SSP sont mandatés pour organiser un **rassemblement des aides-soignant-e-s et du personnel HUG** qui soutient la démarche pour **jeudi 5 novembre** sur l'esplanade devant l'entrée principale de l'Hôpital Cantonal afin de prendre connaissance de la position écrite de la direction. En cas de réponse positive, la délégation syndicale et du personnel sera élue et les mandats réaffirmés.

En cas de réponse négative ou insuffisante, des mesures de lutte adaptées seront immédiatement discutées, décidées et mises en oeuvre.

L'Assemblée mandate le SIT et le SSP pour convoquer ce rassemblement par voie de tractage dès le 27 octobre.